

DSNR-Orl/VP/1401/04
L:\CLAS_SIT\DAM\09VDS04\INS_2004_EDFDAM-0024.doc

Orléans, le 28 juin 2004

Monsieur le Directeur du Centre nucléaire de
production d'électricité de Dampierre
BP 18
45570 OUZOUER SUR LOIRE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de DAMPIERRE EN BURLY, INB 85
Inspection n° INS-EDFDAM-0024 du 4 juin 2004
"Inspection réactive suite à l'événement du 4 mai 2004"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection réactive a eu lieu le 4 juin 2004 au CNPE de DAMPIERRE EN BURLY sur le thème "Evénement significatif du 4 mai 2004".

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Suite à la déclaration de l'événement significatif pour la sûreté survenu le 4 mai 2004, classé au niveau 1 sur l'échelle INES, les inspecteurs ont effectué une inspection réactive afin d'approfondir les circonstances de l'événement.

Les inspecteurs ont apprécié la qualité de l'analyse de l'événement faite par le site, qui leur a permis d'avoir une bonne vision du déroulement de l'événement.

Cette inspection n'a pas fait l'objet de constat et a fait l'objet de quelques demandes complémentaires détaillées dans la lettre de suite.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Vous avez présenté la note de calcul D4510.FX.BCMET.OG.M.088 du 3 juin 2004 analysant les conséquences potentielles sur la sûreté de l'événement. Cette première analyse démontre qu'en cas de retrait incontrôlé d'une grappe de puissance, le FΔH final serait supérieur au FΔH défini dans l'étude générique. C'est pourquoi vous complétez cette analyse par une note de calcul justificative de la puissance relative vue par le canal chaud. Cette note de calcul est simplifiée et ne permet pas d'avoir la certitude de donner un résultat enveloppe des paramètres physiques de la situation à simuler.

Demande A1 : je vous demande de reprendre la note de calcul sous 1 mois en prenant les paramètres réels de l'événement et en simulant le transitoire pour connaître les résultats les plus proches possibles de la réalité.

œ

L'analyse des documents d'aide à la conduite (document 1TS10 et 1TS11 "démarche qualité pour la conduite de transitoire sensible" ; document d'activité DA14 ; fiches d'alarme) montrent que leur ergonomie doit être améliorée dans la gestion des transitoires sensibles, notamment pour la surveillance du respect de la courbe G3.

Demande A2 : je vous demande de reprendre ces documents afin de renforcer la surveillance, en exploitation, du respect des critères des spécifications techniques d'exploitation.

œ

B. Demandes de compléments d'information

Cette inspection n'a pas fait l'objet de demande de compléments d'information.

œ

C. Observations

C1 L'analyse de l'événement a permis aux inspecteurs de constater que les outils de gestion du décalibrage n'étaient pas ergonomiques pour les opérateurs (décalibrage programmé en MWe et non corrélé en nombre de pas).

œ

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points sous 2 mois sauf mention contraire. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
L'adjoint au chef de la division de la sûreté
nucléaire et de la radioprotection

Signé par : Rémy ZMYSLONY

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction

IRSN /DSR